



Les Monts du Matin

MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE

DOCUMENTS D'ADMISSION

Le futur résidant ou son représentant doit présenter à l'appui de sa demande d'admission les pièces suivantes:

Pour le dossier administratif

- Huit photos d'identité récentes (Veuillez noter au dos le nom du résidant)
- Une copie du livret de famille ou une photocopie de la carte nationale d'identité (deux exemplaires)
- Une carte d'immatriculation à un régime d'assurance maladie (Attestation plus carte vitale)
- L'attestation d'adhésion à une Mutuelle ou/et Caisse complémentaire (le cas échéant)
- Un justificatif de domicile récent (facture EDF, téléphone, quittance de loyer). En cas d'hébergement à titre gracieux une attestation sur l'honneur avec un justificatif de domicile du logeur est indispensable. (deux exemplaires)

- Une copie de l'avis d'imposition de la taxe foncière (le cas échéant) (double exemplaires)
- Une copie de ses avis d'imposition sur le revenu des deux dernières années (double exemplaires)
- Une copie de ses titres de pensions ou retraites
- Une copie des titres attributifs d'aides ou d'allocations qui lui sont éventuellement versées
- La copie d'une attestation d'assurance responsabilité civile
- La copie de l'assurance pour les biens et objets personnels que le résidant souhaite conserver dans la résidence

Les six derniers documents doivent être ensuite fournis chaque année à la résidence. Les différents avis d'imposition (IR et Taxe foncière) permettent de déterminer le montant de l'APA le cas échéant.

Pour le dossier médical

- Le dossier médical comprenant notamment l'avis du médecin traitant et un questionnaire médical détaillé permettant une évaluation à l'aide de la grille AGGIR.
- Les ordonnances en cours